

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 15 septembre 2016 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian Brunier, maire,

Présents : Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, HERAUT Patrick, BROSSARD Anne, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, ROUFFIGNAC Mickaël, RUESCAS Flora, ROUILLON Laurent, PINEAU Nathalie, FENIOUX Marjorie, LOUIS Joël, PORTMANN Christiane, ROBLIN Benoît.

Absents excusés : CHARPENTIER Marc (pouvoir à ROUILLON Laurent), SALACRUCH Françoise (pouvoir à LOUIS Joël), PENIN Benjamin (Pouvoir à PORTMANN Christiane).

Secrétaire de séance : ROUFFIGNAC Mickaël.

Date de convocation : 2 septembre 2016

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 26 juillet 2016 est approuvé.

Création de poste et modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire informe qu'un agent du service technique a obtenu l'examen professionnel d'avancement de grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il propose donc la création du poste à temps complet à compter du 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Au 1^{er} janvier 2017, le tableau des effectifs sera ainsi établi :

Filière administrative :

1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
2 adjoints administratifs 1 ^{ère} classe	Temps complet
1 adjoint administratif 2 ^{ème} classe	17h30 mn hebdo

Filière technique :

1 agent de maîtrise	Temps complet
1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
1 adjoint technique 1 ^{ère} classe	Temps complet
4 adjoints techniques 2 ^{ème} classe	Temps complet

Filière culturelle :

1 adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	31h00 hebdo
---	-------------

F.P.I.C. 2016 : Modalités de répartition du reversement entre la Communauté de Communes Aunis Sud et les communes

Vu la notification du détail du reversement (+ 876 085 €) de l'ensemble intercommunal que constituent la Communauté de Communes Aunis Sud et ses 27 Communes membres, reçue à la Communauté de Communes Aunis Sud le 20 juin 2016,

Considérant qu'il y a lieu de définir les critères de répartition du reversement entre la Communauté de Communes et les 27 Communes, en application de l'article L.2336-5 du C.G.C.T.,

Le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la répartition de l'attribution du FPIC pour l'année 2016 ainsi que suit :

- Pour les 27 Communes, attribution en 2016 du même montant que celui versé en 2015.
- Le solde est conservé par la Communauté de Communes Aunis Sud.

En application de ces modalités, il ressort que pour l'année 2016, la répartition du FPIC proposée est la suivante :

Communes	FPIC 2015	FPIC 2016	FPIC 2016 Droit commun proposé
CdC	135 834,00	353 800,00	291 303,00
Aigrefeuille	68 539,50	56 688,00	68 539,50
Anais	6 805,85	6 186,00	6 805,85
Ardillières	15 535,84	15 734,00	15 535,84
Ballon	16 536,37	15 110,00	16 536,37
Bouhet	18 245,53	16 287,00	18 245,53
Breuil la Réorte	9 538,19	8 752,00	9 538,19
Chambon	17 297,36	15 840,00	17 297,36
Chervettes	2 916,17	3 122,00	2 916,17
Ciré d'Aunis	25 286,07	22 269,00	25 286,07
Forges	24 781,54	22 628,00	24 781,54
Genouillé	18 266,70	16 222,00	18 266,70
Landrais	15 935,86	15 668,00	15 935,86
Marsais	17 670,04	14 992,00	17 670,04
Péré	8 105,01	6 818,00	8 105,01
Puyravault	12 363,86	11 271,00	12 363,86
St Crépin	4 834,51	4 171,00	4 834,51
St Georges bois	33 609,23	29 758,00	33 609,23
St Germain M.	23 217,05	20 311,00	23 217,05
St Laurent de B.	2 005,34	1 756,00	2 005,34
St Mard	26 477,92	20 568,00	26 477,92
St Pierre Amilly	8 778,35	8 468,00	8 778,35
St Saturnin du B.	16 928,36	14 695,00	16 928,36
Surgères	110 605,89	99 356,00	110 605,89
Le Thou	35 032,54	34 772,00	35 032,54
Vandré	16 749,04	14 778,00	16 749,04
Virson	15 378,69	14 451,00	15 378,69
Vouhé	13 341,20	11 614,00	13 341,20
TOTAL	720 616,00	876 085,00	876 085,00

Le Maire expose par ailleurs aux membres de l'Assemblée que cette répartition est une répartition dérogatoire au droit commun, qui, à défaut de l'obtention de l'unanimité du Conseil Communautaire, doit faire l'objet de délibérations concordantes des 27 Conseils Municipaux de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Enfin, le Maire précise qu'à défaut de délibération d'un Conseil Municipal prise dans un délai de deux mois à réception de la délibération du Conseil Communautaire, il est réputé l'avoir approuvée.

Ces explications entendues, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- décide de répartir, pour l'année 2016, l'attribution de l'ensemble intercommunal au titre du F.P.I.C., en mode dérogatoire libre, selon les modalités suivantes :
 - Pour les 27 Communes, attribution en 2016 du même montant que celui versé en 2015. Le solde est conservé par la Communauté de Communes Aunis Sud.
 - Approuve les montants ci-après détaillés, revenant à chacune des collectivités en fonction de ces modalités :

Communes	FPIC 2016 PROPOSE
CdC AUNIS SUD	291 303,00
AIGREFEUILLE D'AUNIS	68 539,50
ANAIS	6 805,85
ARDILLIERES	15 535,84
BALLON	16 536,37
BOUHET	18 245,53
BREUIL LA REORTE	9 538,19
CHAMBON	17 297,36
CHERVETTES	2 916,17
CIRE D'AUNIS	25 286,07

FORGES	24 781,54
GENOUILLE	18 266,70
LANDRAIS	15 935,86
MARSAIS	17 670,04
PÉRÉ	8 105,01
PUYRAVAULT	12 363,86
ST CREPIN	4 834,51
ST GEORGES DU BOIS	33 609,23
ST GERMAIN DE M.	23 217,05
ST LAURENT DE LA B.	2 005,34
ST MARD	26 477,92
ST PIERRE D'AMILLY	8 778,35
ST SATURNIN DU BOIS	16 928,36
SURGERES	110 605,89
LE THOU	35 032,54
VANDRE	16 749,04
VIRSON	15 378,69
VOUHE	13 341,20
TOTAL	876 085,00

- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes AUNIS SUD,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Comptes rendus des commissions

Commission sociale

Préparation du 11 novembre : Traiteur retenu : Aunis Traiteur
Animation : 1 chanteur

Conseil municipal d'enfants

Penser à planifier la construction de l'abri pour les parents d'élèves en face des écoles.

Animation

Le Forum des associations s'est déroulé le 10 septembre 2016. Assez peu de fréquentation. Prévoir l'année prochaine des animations.

Le Noël des enfants aura lieu le 11 décembre 2016. Attente du devis de la compagnie BALALA.

Voirie

Prévoir d'ors et déjà des devis pour 2017.

Elagage planifié dans les semaines à venir.

Les travaux réalisés par l'entreprise Longuépée sont achevés (Rues des Varennes, du Moulin gentil, de la Vigne Vierge).

Les travaux de réfection du chemin de la roue ont commencé.

Rue du Four à Chaux : les accotements ont été réalisés. Il a été constaté que de nombreux véhicules y stationnaient. Afin de garantir la sécurité des piétons, un arrêté d'interdiction de stationner sera pris.

Rue des Brandettes : Plusieurs plaintes relatives à la vitesse des véhicules et l'étroitesse des trottoirs.

Réfléchir à un aménagement.

Informations et questions diverses

Droit individuel à la formation (DIF) des élus

Un décret de juin 2016 indique que les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un DIF de 20 heures cumulables sur toute la durée du mandat.

Ce droit est financé par une cotisation obligatoire de 1% prélevée sur les indemnités de fonction des élus.

Travaux en cours

La Gare : mise en place de la passerelle pour l'arrêt TER semaine 38. Les travaux pour les parkings sont prévus à compter du 15 octobre 2016.

Lotissement communal

Réunion début de chantier 14/09/2016.

Les travaux de viabilisation débuteront le 15/11/2016.

Pays d'Aunis

Le Syndicat sera dissout le 31/12/2016. Les compétences seront reprises par la Communauté de Communes.

En ce qui concerne la compétence tourisme, une « entente » sera créée entre Aunis Sud et la CDC Aunis

Atlantique.

CDC Aunis Sud

Lancement de l'inventaire des zones humides.

Pôle gare de Surgères : Etude en cours.

CIAS : lancement d'un diagnostic social à l'échelle du territoire intercommunal.

Fin de réunion : 22h10